

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4  
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

**01-18**

D'adopter l'ordre du jour du 15 janvier 2018 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2017;
5. Correspondance :
  - 5.1 Demande de support dans le cadre d'une levée de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Avis de motion d'un règlement visant à élargir l'offre du service de cueillette des matières résiduelles pour le secteur non résidentiel;
8. Adoption du règlement numéro 788-17 concernant la limitation de la vitesse sur les rues des Bernaches, des Éperviers, des Mésanges, des Outardes et des Roitelets;
9. Demandes d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec :
  - 9.1 Partie des lots 2 639 519 et lot 2 639 520 - Lotissement et aliénation,
  - 9.2 Lots 2 639 474, 2 639 475 et P-2 639 460 – Lotissement et aliénation,
  - 9.3 Partie du lot 2 639 509 – Lotissement et aliénation;
10. Approbation d'une entente pour services animaliers;
11. Acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité incendie;
12. Embauche de quatre pompiers;
13. Demande d'aide financière de la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon;
14. Désignation des personnes-ressources pour les activités de la programmation du Service des loisirs et de la vie communautaire;
15. Nomination des membres au sein du comité de concertation de la bibliothèque Édith-Poiré;
16. Demande d'assistance financière dans le cadre du programme *Plaisirs d'hiver*;
17. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
18. Points divers;
19. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**Point n° 3**

**Première période de questions**

En présence d'une trentaine de personnes, diverses questions sont adressées au conseil municipal.

Un citoyen désire obtenir des précisions au sujet de la taxe de secteur pour la phase 1 de l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Une citoyenne dépose une lettre au conseil municipal relativement à un enjeu de sécurité sur la rue des Érables. Elle demande également que des actions soient posées afin de donner suite à ses demandes.

Un citoyen fait part de commentaires relativement au déneigement des rues du territoire.

Un citoyen désire obtenir la vision du conseil relativement à la municipalisation de rues privées sur le territoire.

Une citoyenne interroge le conseil sur l'offre de services animaliers ainsi que sur un dossier où des problèmes ont été rencontrés par la Municipalité et le MAPAQ relativement à la présence de chiens.

Un citoyen expose des observations et commentaires relativement au déneigement et désire obtenir l'avis du conseil à ce sujet.

**Point n° 4**

**Approbation des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2017**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

02-18

D'approuver les procès-verbaux des séances du mois de décembre 2017, tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 5**

**Correspondance**

**5.1**

**Demande de support dans le cadre d'une levée de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer**

**ATTENDU QUE** madame Eva Ketelsen a transmis une demande d'appui à la Municipalité dans le cadre d'une levée de fonds pour le Relais pour la vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

03-18

D'accorder une subvention équivalente au coût de location d'une salle municipale pour la tenue de l'activité de financement;

D'autoriser l'utilisation d'un stationnement municipal pour la tenue d'une activité de financement;

D'informer madame Eva Ketelsen qu'elle doit transmettre le détail de ces événements à la Municipalité préalablement à chacune de leur tenue.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Autorisation de paiement des comptes**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

04-18

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de décembre 2017 totalisant 222 352,34 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7**

**Avis de motion d'un règlement visant à élargir l'offre du service de cueillette des matières résiduelles pour le secteur non résidentiel**

Monsieur Germain Couture donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 327-95 décrétant l'établissement d'un système de collecte des déchets dans la municipalité et le règlement numéro 742-14 concernant la tarification de certains biens et services afin d'élargir l'offre de service de collecte des matières résiduelles et de prévoir la tarification afférente.

**Point n° 8**

**Adoption du règlement numéro 788-17 concernant la limitation de la vitesse sur les rues des Bernaches, des Éperviers, des Mésanges, des Outardes et des Roitelets**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2017,

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 20 h 15;

**ATTENDU QU'**une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

**ATTENDU QUE** des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU QUE** l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

05-18

D'adopter le règlement numéro 788-17 concernant la limitation de la vitesse sur les rues des Bernaches, des Éperviers, des Mésanges, des Outardes et des Roitelets.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 788-17**

**CONCERNANT LA LIMITATION DE LA VITESSE SUR LES RUES DES BERNACHES, DES ÉPERVIERS, DES MÉSANGES, DES OUTARDES ET DES ROITELETS**

---

**ATTENDU QUE** des citoyens ont demandé à la Municipalité d'intervenir afin d'améliorer la sécurité routière dans le secteur Des Oiseaux, notamment en ce qui concerne la vitesse de la circulation routière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité dispose du pouvoir de limiter la vitesse sur le réseau routier municipal;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire limiter à 40 km/h la vitesse sur ces rues afin d'améliorer la sécurité routière;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 20 h 15;

**À CES CAUSES,**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 LIMITATION DE VITESSE**

La vitesse maximale des véhicules routiers sur les rues des Bernaches, des Éperriers, des Mésanges, des Outardes et des Roitelets est de 40 km/h.

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**AFFICHAGE DE PUBLICATION :** 22 janvier 2018

**Point n° 9.1**

**Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Partie des lots 2 639 519 et lot 2 639 520 - Lotissement et aliénation**

---

**ATTENDU QUE** monsieur Simon Plante à titre de mandataire pour madame Liliane Bolduc adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande afin d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie des lots 2 639 519 et 2 639 520 au propriétaire de la terre voisine, soit 9256-8591 Québec inc. (M. Vincent Brochu);

**ATTENDU QU'**outre une superficie d'environ 5 180,5 m<sup>2</sup> localisée à l'intérieur d'un îlot déstructuré avec morcellement, la totalité des superficies visées par la demande est située dans l'affectation agricole dynamique;

**ATTENDU QUE** les superficies aliénées conserveront une vocation agricole;

**ATTENDU QUE** les superficies conservées par la demanderesse sont actuellement utilisées à des fins de production de bleuets et qu'il est projeté de développer et de diversifier cette utilisation agricole par la production de divers petits fruits, de rhubarbe et de sirop d'érable;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole des sols correspond à une classe 4;

**ATTENDU QUE** cette demande favorise le maintien de l'utilisation des lots à des fins agricoles;

**ATTENDU QUE** la demande ne génère aucune contrainte sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au Règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

06-18

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie des lots 2 639 519 et 2 639 520 à 9256-8591 Québec inc. comme demandé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9.2**

**Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Lots 2 639 474, 2 639 475 et P-2 639 460 – Lotissement et aliénation**

---

**ATTENDU QUE** monsieur Mathieu Gourdes-Vachon à titre de mandataire adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle autorise le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 639 460 appartenant à Ferme Jules Côté et fils inc. en faveur de M. René Bélanger, en échange de l'aliénation des lots 2 639 474 et 2 639 475 appartenant à M. René Bélanger, en faveur de Ferme Jules Côté et fils inc. ;

**ATTENDU QUE** ces lots sont situés dans un secteur agricole dynamique selon la décision numéro 345 700, ayant un potentiel agricole des sols de classe 4;

**ATTENDU QUE** cette demande favorise le maintien de l'utilisation des lots à des fins agricoles;

**ATTENDU QUE** la demande ne génère aucune contrainte sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au Règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

07-18

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement et l'aliénation des lots 2 639 474, 2 639 475 et d'une partie du lot 2 639 460 comme demandé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9.3**

**Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Partie du lot 2 639 509 – Lotissement et aliénation**

**ATTENDU QUE** monsieur Laurent Boissonneault à titre de mandataire pour madame Sylvie Bédard et monsieur Harold Boissonneault adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande afin d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie du lot 2 639 509 de manière à agrandir le lot 2 641 401 actuellement utilisé à des fins résidentielles;

**ATTENDU QU'**une partie des superficies à acquérir par le demandeur semble inutilisable pour le producteur agricole actuel;

**ATTENDU QU'**une partie de la superficie visée ( $\pm 0,5$  ha) par le demandeur était cultivée en maïs en 2013 (de 2014 à 2017 : culture inconnue) par le propriétaire actuel;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole des sols est de classe 4;

**ATTENDU QUE** l'ancien bâtiment agricole ne peut être utilisé à titre de bâtiment d'élevage ni pour des fins commerciales ou industrielles;

**ATTENDU QUE** la demande ne laisse présager aucune contrainte sur les activités agricoles existantes, ni sur le développement de ces activités étant donné qu'aucune nouvelle résidence ne pourra être implantée sur cette superficie supplémentaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

**08-18**

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 639 509 de manière à agrandir le lot 2 641 401 actuellement utilisé à des fins résidentielles en limitant la superficie visée à celle réellement inutilisable pour le producteur agricole.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Approbation d'une entente pour services animaliers**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un contrôleur animalier afin d'appliquer la réglementation municipale concernant les animaux;

**ATTENDU QUE** le rôle du contrôleur animalier consiste également à procéder au recensement annuel des chiens par le biais de la vente de médailles;

**ATTENDU QU'**une entente est intervenue entre la Municipalité et L'Escouade Canine MRC (2017) concernant ces services;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

**09-18**

D'approuver l'entente intervenue entre la Municipalité et L'Escouade Canine MRC (2017) ayant pour objet le contrôle de certains animaux comprenant l'émission et la perception des licences pour chiens, pour une période de douze mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

D'autoriser le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité.

D'autoriser le contrôleur animalier à délivrer des constats d'infraction à l'égard du chapitre 3 portant sur les animaux du règlement numéro 770-16.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 11**

**Acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité incendie**

**ATTENDU QUE** les chapeaux de protection ainsi que les habits de combat de certains membres du Service de la sécurité incendie sont en fin de leur durée vie utile;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à leur remplacement;

**ATTENDU QUE** ces acquisitions s'inscrivent à l'intérieur d'un plan de remplacement de ces équipements;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

10-18

D'autoriser une dépense nette évaluée à 7 399,50 \$, prise à même le budget des dépenses en immobilisations, pour l'acquisition de chapeaux pour le Service de la sécurité incendie.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 21 534,19 \$, prise à même le fonds de roulement pour l'acquisition d'habits de combat pour le Service de la sécurité incendie, remboursable en 5 versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 231,30 \$ prise à même le budget des opérations pour l'acquisition d'équipements.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 12**

**Embauche de quatre pompiers**

**ATTENDU QUE** suite à divers départs, quatre postes sont à pourvoir;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la nomination de quatre pompiers à ces postes;

**ATTENDU** les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

11-18

D'embaucher, madame Catherine Fortin ainsi que messieurs Jonathan Brochu, Stéphane Desbiens et Kevin Ménard-Gignac, à titre de pompier salarié à temps partiel, représentés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Lambert-de-Lauzon;

Les présentes embauches sont conditionnelles au respect des conditions d'embauche de la convention collective en cours.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Demande d'aide financière de la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reconnu la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon comme organisme de la vie communautaire;

**ATTENDU QUE** la Société demande une aide financière afin d'assumer les coûts de mise en place de ses activités;

**ATTENDU QUE** la reconnaissance de la Société par la Municipalité lui donne droit à des avantages en services;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

12-18

D'autoriser le versement d'une aide financière de 100 \$ pour le démarrage de la Société d'horticulture de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Désignation des personnes-ressources pour les activités de la programmation du Service des loisirs et de la vie communautaire**

---

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais  
Appuyé par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

13-18

D'approuver la liste des personnes-ressources pour les activités de loisirs de la saison de l'hiver 2018 telle qu'elle est présentée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Nomination des membres au sein du comité de concertation de la bibliothèque Édith-Poiré**

---

**ATTENDU QU'**un protocole d'entente d'une durée de 20 ans est intervenu entre la Commission scolaire des Navigateurs et la Municipalité le 22 juin 2009 afin de mettre en place une bibliothèque scolaire-municipale;

**ATTENDU QU'**il y est notamment prévu qu'un comité de concertation doit être formé pour s'assurer du bon fonctionnement de la bibliothèque;

**ATTENDU QUE** le mandat des membres de ce comité s'est terminé le 30 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

14-18

De désigner la bibliothécaire, madame Nathalie Paradis, le coordonnateur aux loisirs, monsieur Nicolas Cliche ainsi que la représentante des usagers et du conseil municipal, madame Caroline Fournier, au sein du comité de concertation de la bibliothèque Édith-Poiré pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Demande d'assistance financière dans le cadre du programme *Plaisirs d'hiver***

**ATTENDU QUE** le programme *Plaisirs d'hiver* vise l'octroi d'aide financière aux initiatives locales en matière d'activité physique et de plein-air;

**ATTENDU QUE** la programmation d'hiver du Service des loisirs et de la vie communautaire comprendra des activités hivernales extérieures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

15-18

D'autoriser le coordonnateur aux activités, monsieur Nicolas Cliche, à présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du programme *Plaisirs d'hiver*.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Deuxième période de questions**

Une citoyenne désire obtenir de précisions au sujet des services de contrôle animalier.

Un citoyen demande des explications sur la procédure à suivre dans la cadre des assemblées du conseil municipal.

Un citoyen demande d'obtenir le numéro civique des propriétés pour lesquelles des demandes à la CPTAQ ont été présentées.

**Point n° 18**

**Points divers**

Aucun sujet n'est traité.

**Point n° 19**

**Levée de la séance**

**16-18**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

À 21 h de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais maire